

**No. 29021**

---

**AUSTRALIA  
and  
UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN  
AND NORTHERN IRELAND**

**Agreement on social security (with exchange of notes dated at  
Canberra on 22 April 1992). Signed at London on 1 October 1990**

*Authentic text: English.*

*Registered by Australia on 10 July 1992.*

---

**AUSTRALIE  
et  
ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE  
ET D'IRLANDE DU NORD**

**Accord sur la sécurité sociale (avec échange de notes en date  
à Canberra du 22 avril 1992). Signé à Londres le 1<sup>er</sup> octobre 1990**

*Texte authentique : anglais.*

*Enregistré par l'Australie le 10 juillet 1992.*

AGREEMENT<sup>1</sup> ON SOCIAL SECURITY BETWEEN THE GOVERNMENT OF AUSTRALIA AND THE GOVERNMENT OF THE UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND

---

The Government of Australia and the Government of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland,

Wishing to strengthen the existing friendly relations between the two countries;

Having established reciprocity in the field of social security by means of an Agreement signed by the Parties at Canberra on 29 January 1958,<sup>2</sup> which was amended by a further Agreement signed at Canberra on 16 August 1962<sup>3</sup> and by other Agreements set out in Exchanges of Notes at Canberra on 6 March 1975<sup>4</sup> and at London on 29 and 31 December 1986;<sup>5</sup>

Wishing to consolidate the above Agreements and their extensions and modifications into a single document; and

Wishing to extend and modify the scope of that reciprocity and to take account of changes in their legislation;

Have agreed as follows:

---

<sup>1</sup> Came into force on 29 June 1992, the date specified in an exchange of notes (of 22 April 1992) by which the Parties informed each other that all matters necessary to give it effect had been finalised, in accordance with article 25 (1).

<sup>2</sup> United Nations, *Treaty Series*, vol. 292, p. 233.

<sup>3</sup> *Ibid.*, vol. 439, p. 163.

<sup>4</sup> *Ibid.*, vol. 975, p. 400.

<sup>5</sup> *Ibid.*, vol. 1459, No. A-6328.

PART I  
GENERAL PROVISIONS

ARTICLE 1  
DEFINITIONS

(1) For the purpose of this Agreement, unless the context otherwise requires:

"benefit" means pension, allowance or benefit payable under the legislation of one (or the other) Party and includes any increase payable for a dependant;

"competent authority" means, in relation to the territory of the United Kingdom, the Secretary of State for Social Security for Great Britain, the Department of Health and Social Services for Northern Ireland, the Department of Health and Social Security of the Isle of Man, the Social Security Committee of the States of the Island of Jersey or the States of Guernsey Insurance Authority, as the case may require, and, in relation to Australia the Secretary to the Department of Social Security;

"competent institution" means the institution from which the person concerned is entitled to receive benefit or would be entitled to receive benefit if he were resident in the territory of the Party where that institution is situated;

"contribution", in relation to the legislation of the United Kingdom, does not include a reduced rate contribution payable by a married woman or a widow, or a graduated contribution within the meaning of that legislation;

"employed person" means a person who, in the applicable legislation, comes within the definition of an employed earner or of an employed person or is treated as such and the words "person is employed" shall be construed accordingly;

"employment" means employment as an employed person and the words "employ", "employed" or "employer" shall be construed accordingly;

"equivalent period" means, in relation to the United Kingdom, a period for which contributions appropriate to the benefit in question have been credited under the legislation of that Party;

"family allowance", in relation to the United Kingdom, includes child benefit payable under the legislation of the United Kingdom, and, in relation to Australia means family allowance payable under the legislation of Australia;

"former Agreement" means the Agreement on Social Security signed at Canberra on 29 January 1958, on behalf of the Parties, as amended by the Agreement on Social Security signed at Canberra on 16 August 1962 and by the Agreements set out in the Exchanges of Notes at Canberra on 6 March 1975 and at London on 29 and 31 December 1986;

"full standard rate" means, in relation to any benefit payable under the legislation of the United Kingdom, the rate at which the beneficiary would be qualified to receive that benefit if the relevant contribution conditions were fully satisfied;

"gainfully occupied" means employed or self-employed;

"Guernsey" means the Islands of Guernsey, Alderney, Herm and Jethou;

"income support" means income support payable under the legislation of Great Britain and Northern Ireland and supplementary benefit payable under the legislation of the Isle of Man;

"legislation" means the legislation specified in Article 2 which, in relation to the United Kingdom, is in force in any part of the territory of the United Kingdom and, in relation to Australia, is in force in Australia;

"means test" means any provision of the legislation of Australia which affects the payment or rate of a benefit on account of income or property;

"qualified to receive" means, in relation to the United Kingdom, entitled to receive subject to any disqualification or any provision about claiming, hospital treatment or overlapping benefits which may be appropriate;

"retirement pension" means retirement pension or old age pension payable under the legislation of the United Kingdom and includes a contributory old age pension under that legislation and any graduated retirement benefit constituted by an increase in the weekly rate of retirement pension under that legislation, but excludes additional (earnings-related) pension payable under that legislation;

"self-employed person" means a person who, in the applicable legislation, comes within the definition of a self-employed earner or of a self-employed person or

is treated as such, and the words "person is self-employed" shall be construed accordingly;

"spouse carer's pension" means a carer's pension payable to a husband under the legislation of Australia;

"territory" means in relation to the United Kingdom, Great Britain, Northern Ireland and also the Isle of Man, the Island of Jersey and Guernsey;

"widow" means, in relation to Australia, a de jure widow but does not include a woman who is the de facto spouse of a man;

"widow's benefit" means, in relation to the United Kingdom, widow's allowance, widow's payment, widowed mother's allowance (including any graduated retirement benefit constituted by an increase in the weekly rate of widowed mother's allowance), widowed father's allowance or widow's pension under the legislation of any part of the United Kingdom.

(2) In the application by a Party of this Agreement in relation to a person, any term not defined in this Article shall, unless the context otherwise requires, have the meaning ascribed to it in the legislation of the Parties or, in the event of a conflict of meaning, by whichever of the legislation of the Parties is the more applicable to the circumstances of that person.

(3) Any reference in this Agreement to "Article" means an Article of this Agreement, and any reference to a "paragraph" is a reference to a paragraph of the Article in which the reference is made, unless it is stated to the contrary.

ARTICLE 2  
SCOPE OF LEGISLATION

- (1) The provisions of this Agreement shall apply:
- (a) in relation to the territory of the United Kingdom, to:
- (i) the Social Security Acts 1975 to 1989 and the Social Security (Northern Ireland) Acts 1975 to 1989;
  - (ii) the Social Security Acts 1975 to 1989 (Acts of Parliament) as those Acts apply to the Isle of Man by virtue of Orders made, or having effect as if made, under the Social Security Act 1982 (an Act of Tynwald);
  - (iii) the Social Security (Jersey) Law, 1974;
  - (iv) the Social Insurance (Guernsey) Law, 1978;
  - (v) the Child Benefit Act 1975, the Child Benefit (Northern Ireland) Order 1975 and the Child Benefit Act 1975 (an Act of Parliament) as that Act applies to the Isle of Man by virtue of Orders made, or having effect as if made, under the Social Security Act 1982 (an Act of Tynwald); the Family Allowances (Jersey) Law, 1972 and the Family Allowances (Guernsey) Law, 1950;

and to the legislation which was repealed or consolidated by those Acts, Laws or Orders or repealed by legislation consolidated by them; and

(b) in relation to Australia, to the Social Security Act 1947.

(2) Subject to the provisions of paragraphs (3) and (4) this Agreement shall apply also to any laws, orders and regulations which supersede, replace, amend, supplement or consolidate the legislation specified in paragraph (1).

(3) This Agreement shall not affect any benefits payable under the legislation of either Party except in the manner set out in this Agreement.

(4) This Agreement shall not apply to legislation on social security of the Institutions of the European Communities or to any convention or agreement on social security which either Party has concluded with a third party or to any laws, orders or regulations which amend the legislation specified in paragraph (1) for the purpose of giving effect to such a convention or agreement but shall not prevent either Party from taking into account under its legislation the provisions of any other convention or agreement which that Party has concluded with a third party.

(5) Subject to the provisions of paragraph (2), this Agreement shall apply, unless the Parties agree otherwise, only to benefits described in the legislation specified in paragraph (1) at the date of coming into force of this Agreement and for which specific provision is made in this Agreement.



PART II  
RETIREMENT PENSIONS, AGE PENSIONS AND  
BENEFITS FOR WIDOWS  
ARTICLE 3  
RETIREMENT PENSIONS

(1) For the purpose of determining entitlement to retirement pension under the legislation of any part of the territory of the United Kingdom, a person who is permanently resident in that part of the territory shall be treated as if he or she, or, in the case of a claim made by a married woman or a widow by virtue of her husband's insurance, her husband, had paid contributions under the legislation of that part of the territory for any period during which that person or that person's husband, as the case may be:

- (a) was resident in Australia and had attained the age of sixteen years; and
- (b) being a woman had not attained the age of sixty years, or sixty-five years in the case of Guernsey or Jersey, or being a man had not attained the age of sixty-five years.

(2) Where:

- (a) a woman claiming retirement pension by virtue of her own insurance had been, but is not at the time of the claim, married, and chooses to have her former husband's contributions taken into account for the purpose of her claim; and
- (b) her former husband had been resident in Australia for any period between the ages of sixteen years and sixty-five years;

her former husband shall be treated, for the purpose of her claim, as if he had paid contributions under the legislation of the territory of the United Kingdom for any period referred to in sub-paragraph (b).

(3) Where a person who is permanently resident in any part of the territory of the United Kingdom was receiving an age pension, otherwise than by virtue of this Agreement or the former Agreement, at the time when he or she was last in Australia, and was over pensionable age at that time, he or she shall, if not qualified by virtue of the preceding paragraphs of this Article to receive retirement pension at the full standard rate under the legislation of that part of the territory of the United Kingdom, be treated as if he or she satisfied the contribution conditions for such a pension.

(4) Any pension which is awarded by virtue of this Article shall continue to be payable if the pensioner ceases to be permanently resident in one part of the territory of the United Kingdom and becomes permanently resident in another part of the territory of the United Kingdom, and the competent authority of the latter part of the territory of the United Kingdom shall not determine entitlement under this Article.

(5) Any pension which is awarded by virtue of this Article shall cease to be payable if the pensioner ceases to be permanently resident in the territory of the United Kingdom.

(6) Where a person is entitled to receive a benefit by virtue of the provisions of this Article, the rate of benefit which he or she would otherwise be entitled to receive, but for this paragraph, shall be reduced by the amount of benefit which is payable by virtue of the

legislation of Australia in accordance with the provisions of Article 8(7).

ARTICLE 4  
AGE PENSIONS

(1) Where a person is qualified to receive an age pension under the legislation of Australia otherwise than by virtue of the provisions of this Agreement, or the former Agreement, that pension shall be payable and the provisions of this Article shall not apply under that legislation.

(2) For the purpose of any claim by a person to receive an age pension under the legislation of Australia, that person shall be treated as an Australian resident for any period prior to that person's last arrival in Australia for which:

- (a) that person; or
- (b) if that person is a woman who is or has been married, her husband,

paid contributions, or had earnings or contributions credited, under the legislation of the United Kingdom.

(3) For the purpose of applying paragraph (2), any period during which the person (being a woman) and her husband both paid contributions or had earnings or contributions credited to them shall be counted only once.

(4) For the purpose of applying paragraph (2), a period when the person or, if the person is a woman who is or has been married, her husband paid contributions or had earnings or contributions credited, which coincided with a period in which that person was an Australian resident, shall be counted only once.

(5) A person who receives from Australia a wife's pension or a spouse carer's pension by virtue of the fact that the spouse of that person receives an age pension by virtue of this Article, shall, for the purpose of this Agreement, be deemed to receive that pension by virtue of this Agreement.

#### ARTICLE 5

##### UK BENEFITS FOR WIDOWS

(1) For the purpose of determining entitlement to widow's benefit under the legislation of any part of the territory of the United Kingdom, a widow who is permanently resident in that part of the territory shall be treated as if her husband had paid contributions under the legislation of that part of the territory for any period during which he was resident in Australia between the ages of sixteen years and sixty-five years.

(2) Where a widow who is permanently resident in any part of the territory of the United Kingdom was receiving a pension payable to widows under the legislation of Australia, otherwise than by virtue of this Agreement or the former Agreement, at the time when she was last in Australia, and is not qualified by virtue of paragraph (1) to receive widow's allowance, widowed mother's allowance or widow's pension at the full standard rate under the legislation of that part of the territory of the United Kingdom where she is permanently resident, she shall be qualified under that legislation to receive at the full standard rate:

- (a) widow's allowance if she had been receiving a pension payable to widows under the legislation of Australia for less than one year in the case of Jersey and 26 weeks in the case of Guernsey;  
or

- (b) widowed mother's allowance if she is not qualified to receive widow's allowance or if she has ceased to be qualified to receive widow's allowance, and if she has a child in her family or if she has residing with her a person under the age of nineteen years or sixteen years in the case of Jersey or eighteen years in the case of Guernsey, and the pension payable to widows which she was receiving at the time when she was last in Australia was being paid to her on the basis that that child or person was her dependent child; or
- (c) widow's pension or retirement pension, as the case may require, if she is not qualified to receive widow's allowance, or widowed mother's allowance but had reached the age of fifty-five years or forty years where that widow is permanently resident in Jersey or Guernsey, either before she last left Australia or when she ceased to be qualified to receive widow's allowance or widowed mother's allowance.

(3) Any pension which is awarded by virtue of this Article shall continue to be payable if the pensioner ceases to be permanently resident in one part of the territory of the United Kingdom and becomes permanently resident in another part of the territory of the United Kingdom, and the competent authority of the latter part of the territory of the United Kingdom shall not determine entitlement under this Article.

(4) Any widow's benefit which is awarded by virtue of this Article shall cease to be payable if the widow ceases to be permanently resident in the territory of the United Kingdom.

(5) Where a person is entitled to receive a benefit by virtue of the provisions of this Article, the rate of benefit which she would otherwise be entitled to receive, but for this paragraph, shall be reduced by the amount of benefit which is payable by virtue of the legislation of Australia in accordance with the provisions of Article 8(7).

(6) The provisions contained in this Article shall apply, in an equal and opposite way to widowed father's allowance under the legislation of Jersey.

(7) In the case of widows' benefits payable under the legislation of Jersey, contribution credits shall only be awarded to widows permanently resident in Jersey.

(8) In the case of widow's benefit payable under the legislation of Guernsey:

- (a) Class 3 contributions shall be credited only to a widow who is permanently resident in Guernsey;
- (b) where Class 3 contributions have not been credited to a widow under the provisions of sub-paragraph (a) above and the rate of old age pension which would be payable is less than the rate of widow's benefit payable immediately before pension age is attained the rate of old age pension shall be adjusted so that it is equal to the rate of widow's benefit which was payable, or which would be payable, if widow's benefit were payable beyond pension age.

ARTICLE 6<sup>1</sup>

## UK WIDOWED MOTHER'S ALLOWANCE - CHILD IN AUSTRALIA

Where a woman would be qualified under the legislation of the United Kingdom, otherwise than by virtue of this Agreement or the former Agreement, to receive widowed mother's allowance, including an allowance for a child, if her child were in the territory of the United Kingdom, she shall be qualified to receive that allowance for any period during which the child is in Australia.

## ARTICLE 7

## AUSTRALIAN BENEFITS FOR WIDOWS

(1) Where a person is qualified to receive a pension payable to widows under the legislation of Australia otherwise than by virtue of the provisions of this Agreement or the former Agreement, that pension shall be payable and the provisions of this Article shall not apply under that legislation.

(2) For the purpose of any claim to receive a pension payable to widows under the legislation of Australia, a widow shall be treated as if she had been an Australian resident during any period for which her husband (or her last husband if more than one) had paid contributions or had had earnings or contributions credited to him under the legislation of the United Kingdom.

(3) For the purpose of applying paragraph (2), any period when the widow was an Australian resident which coincided with a period when her husband (or her last husband if more than one) had paid contributions or had had earnings or contributions credited to him shall be counted only once.

---

<sup>1</sup> See p. 341 for the exchange of notes amending Article 6.

ARTICLE 8  
CONVERSION OF AUSTRALIAN RESIDENCE

(1) For the purpose of calculating entitlement under the legislation of Great Britain, Northern Ireland or the Isle of Man, to any benefit in accordance with Articles 3 and 5, periods of residence in Australia before 6 April 1975 shall be treated as if they had been contribution or equivalent periods completed under that legislation.

(2) For the purpose of calculating entitlement under the legislation of Great Britain, Northern Ireland or the Isle of Man, to any benefit in accordance with Articles 3 and 5, periods of residence in Australia on or after 6 April 1975 shall be treated as if a Class 3 contribution had been paid under that legislation for each week of residence.

(3) Notwithstanding the provisions of paragraph (2), where residence in Australia during any tax year beginning on or after 6 April 1975 is for a period of less than the complete tax year then for each week of that period during which a person satisfies the competent authority that he or she was employed in Australia:

- (a) for each week up to 5 April 1987, a person shall be treated as having paid a contribution as an employed earner on earnings equivalent to two-thirds of that year's upper earnings limit under the legislation of Great Britain, Northern Ireland or the Isle of Man;
- (b) for each week commencing on or after 6 April 1987, a person shall be treated as having earnings on which primary Class 1 contributions have been paid under the legislation of Great



Britain, Northern Ireland or the Isle of Man; these earnings shall be treated as equivalent to two-thirds of that year's upper earnings limit.

(4) For the purpose of calculating entitlement under the legislation of Guernsey to any benefit in accordance with Articles 3 and 5, residence in Australia between the ages of sixteen years and sixty-five years shall be treated as if a Class 3 contribution had been paid under the legislation of Guernsey for each week of residence.

(5) For the purpose of calculating entitlement under the legislation of Jersey to any benefit in accordance with Articles 3 and 5, a person shall be treated:

- (a) for each week completed during residence in Australia between the ages of sixteen years and sixty-five years, being a week in the relevant quarter, as having paid contributions which derive a quarterly contribution factor of 0.077 for that quarter;
- (b) for each week completed during residence in Australia between the ages of sixteen years and sixty-five years, being a week in a relevant year, as having paid contributions which derive an annual contribution factor of 0.0193 for that year.

(6) Where it is not possible to determine accurately the periods of time in which certain insurance periods were completed under the legislation of the United Kingdom, such periods shall be treated as if they did not overlap with periods of residence in Australia, and they shall be taken into account to the best advantage of the beneficiary.

(7) For the purpose of calculating the rate of any benefit payable to a person under the legislation of the United Kingdom in accordance with the provisions of Articles 3, 5 or 13, the amount of any Australian benefit to be taken into account shall be initially the rate which that person is receiving at the date of entitlement to the United Kingdom benefit, and thereafter the rate which that person is receiving:

- (a) on the date on which the latest uprating order, made by the Secretary of State for Social Security under section 63 of the Social Security Act 1986, came into effect; or
- (b) in respect of Guernsey, on the date on which the latest Ordinance made under Section 19 of the Social Insurance (Guernsey) Law, 1978 came into effect; or
- (c) in respect of Jersey, annually on 1 October in accordance with Article 13 of the Social Security (Jersey) Law 1974.

(8) Notwithstanding the provisions of paragraph (7), where a person referred to in that paragraph has the rate of that Australian benefit reduced under the legislation of Australia upon being absent from Australia for 12 months, the benefit payable to that person under the legislation of the United Kingdom shall be adjusted upon that reduction occurring.

#### ARTICLE 9

#### CONVERSION OF UK EARNINGS FACTORS OR CONTRIBUTION FACTORS

In order to convert to a period of contributions or credits for the purposes of Articles 4 and 7:

- (a) the competent authority of Great Britain, Northern Ireland or the Isle of Man shall divide any earnings factor achieved in any tax year commencing after 5 April 1975 under its legislation, by that year's lower earnings limit;
- (b) the competent authority of Jersey shall multiply any contribution factor achieved by a person under its legislation:
  - (i) by thirteen in the case of a quarterly contribution factor; and
  - (ii) by fifty-two in the case of an annual contribution factor.

The result shall be expressed as a whole number, any remaining fraction being ignored. The figure so calculated, subject to a maximum of the number of weeks during which the person was subject to that legislation in a quarter or in a year, shall be treated as representing the number of weeks of contributions or credits completed under that legislation.

### PART III

#### UK FAMILY ALLOWANCE AND GUARDIAN'S ALLOWANCE

#### ARTICLE 10

#### FAMILY ALLOWANCE

(1) Where a person who has been resident in Australia becomes permanently resident in the territory of the United Kingdom, the period during which that person was resident in Australia shall be treated, for the purpose of a claim by the person for family allowance under the legislation of the United Kingdom, as a period during which that person was resident in that territory.

(2) For the purpose of any claim to family allowance under the legislation of Guernsey, a person whose place of birth is in Australia shall be treated as if his or her place of birth was in Guernsey.

(3) In the case of Jersey, family allowance shall only be paid in respect of a child who is ordinarily resident in Jersey.

#### ARTICLE 11

##### GUARDIAN'S ALLOWANCE

(1) Where a person who is permanently resident in the territory of the United Kingdom claims guardian's allowance under the legislation of any part of that territory for a child who is permanently resident there, each complete week during which either parent of that child was resident in Australia after reaching sixteen years of age shall be treated as if that week had been a complete week of residence in that part of the territory of the United Kingdom or as if that parent had been an insured person under the legislation of Guernsey.

(2) If either parent of a child referred to in paragraph (1) was born in Australia, that parent shall be treated as if he or she had been born in the United Kingdom.

#### PART IV

##### SICKNESS BENEFITS AND INVALIDITY BENEFITS

#### ARTICLE 12

##### AUSTRALIAN SICKNESS BENEFIT

Where a person who is temporarily absent from any part of the territory of the United Kingdom and who is legally in Australia claims sickness benefit under the legislation of

Australia, that person shall, for the purpose of that claim, be deemed to be an Australian resident.

#### ARTICLE 13

##### UK SICKNESS BENEFIT AND INVALIDITY BENEFIT

(1) Where a person who is permanently resident in the territory of the United Kingdom and is ordinarily gainfully occupied, or would be, but for his or her incapacity for work, claims sickness or invalidity benefit under the legislation of the relevant part of that territory, then, for the purpose of calculating entitlement to those benefits, periods during which that person was in Australia shall be treated in accordance with the provisions of this Article.

(2) For the purpose of calculating entitlement under the legislation of Great Britain, Northern Ireland or the Isle of Man to sickness or invalidity benefit:

(a) periods of gainful occupation completed in Australia before 6 April 1975 shall be treated as if they had been contribution or equivalent periods completed under the legislation of Great Britain, Northern Ireland or the Isle of Man; and

(b) periods completed as a self-employed person in Australia after 5 April 1975 shall be treated as if they had been contribution periods completed as a self-employed person or equivalent periods completed under the legislation of Great Britain, Northern Ireland or the Isle of Man.

(3) For the purpose of calculating an earnings factor for assessing entitlement to sickness or invalidity benefit

under the legislation of Great Britain, Northern Ireland or the Isle of Man, a person shall be treated for each week beginning in a relevant tax year, during which he or she was an employed person in Australia, as follows:

- (a) for each week commencing on or after 6 April 1975 and up to 5 April 1987, as having a contribution paid as an employed earner on earnings equivalent to two-thirds of that year's upper earnings limit; and
- (b) for each week beginning in a relevant tax year commencing on or after 6 April 1987, as having earnings on which primary Class 1 contributions have been paid. These earnings shall be treated as equivalent to two-thirds of that year's upper earnings limit.

(4) For the purpose of calculating entitlement under the legislation of Guernsey to sickness or invalidity benefit:

- (a) periods during which a person was gainfully occupied as an employed person in Australia shall be treated as if they had been contribution or equivalent periods completed as an employed person under the legislation of Guernsey; and
- (b) periods during which a person was gainfully occupied as a self-employed person in Australia shall be treated as if they had been contribution or equivalent periods completed as a self-employed person under the legislation of Guernsey.

(5) For the purpose of calculating entitlement under the legislation of Jersey to any benefit in accordance with this Article, a person shall be treated:

(a) for each week completed during residence in Australia between the ages of sixteen years and sixty-five years being a week in the relevant quarter, as having paid contributions which derive a quarterly contribution factor of 0.077 for that quarter;

(b) for each week completed during residence in Australia between the ages of sixteen years and sixty-five years being a week in a relevant year, as having paid contributions which derive an annual contribution factor of 0.0193 for that year.

(6) For the purpose of calculating entitlement under the legislation of the relevant part of the territory of the United Kingdom to sickness or invalidity benefit, a person shall be treated as if he or she had had earnings or contributions credited to him or her:

(a) as an employed person for any week during which he or she was in Australia and was unemployed and available for work or was incapable of work, if that week was part of a period during which he or she was or would ordinarily have been employed; and

(b) as a self-employed person for any other week during which he or she was in Australia and was incapable of work, if that week was part of a period during which he or she was or would ordinarily have been self-employed.

(7) Where a person who is permanently resident in the territory of the United Kingdom was receiving a sickness benefit, an invalid pension, a sheltered employment allowance or a rehabilitation allowance under the legislation of Australia when he or she was last in Australia and is incapable of work at the time when he or she arrives in the territory of the United Kingdom, he or she shall be treated under the legislation of the United Kingdom as if, at that time and for so long as he or she continues from that time to be incapable of work, he or she satisfied the contribution conditions under which sickness or invalidity benefit is payable.

(8) For the purpose of any claim to invalidity benefit under the legislation of the United Kingdom, any period in respect of which a person received sickness benefit or an invalid pension under the legislation of Australia shall be treated as if it were a period of entitlement to sickness benefit or invalidity benefit completed under the legislation of the United Kingdom.

(9) Nothing in this Article shall diminish any right which a person has, apart from this Agreement, to receive sickness or invalidity benefit under the legislation of the United Kingdom.

(10) Where a person is entitled to receive a benefit by virtue of the provisions of this Article, the rate of benefit which he or she would otherwise be entitled to receive, but for this paragraph, shall be reduced by the amount of benefit which is payable by virtue of the legislation of Australia in accordance with the provisions of Article 8(7).



PART V  
UK UNEMPLOYMENT BENEFIT  
ARTICLE 14

(1) Where a person who is permanently resident in the territory of the United Kingdom except for Jersey claims unemployment benefit under the legislation of any part of that territory, then, for the purpose of calculating entitlement to that benefit, periods during which that person was in Australia shall be treated in accordance with the provisions of this Article.

(2) Periods of gainful occupation as an employed person in Australia before 6 April 1975 shall be treated as if they had been contribution or equivalent periods completed under the legislation of Great Britain, Northern Ireland or the Isle of Man.

(3) For the purpose of calculating an earnings factor for assessing entitlement to unemployment benefit under the legislation of Great Britain, Northern Ireland or the Isle of Man, a person shall be treated for each week beginning in a relevant tax year, during which he or she was an employed person in Australia, as follows:

- (a) for each week commencing on or after 6 April 1975 and up to 5 April 1987, as having a contribution paid as an employed earner on earnings equivalent to two-thirds of that year's upper earnings limit; and
- (b) for each week beginning in a relevant tax year commencing on or after 6 April 1987, as having earnings on which primary Class 1 contributions have been paid. These earnings shall be treated

as equivalent to two-thirds of that year's upper earnings limit.

(4) For the purpose of calculating entitlement to unemployment benefit under the legislation of Guernsey, periods during which a person was gainfully occupied as an employed person in Australia shall be treated as if they had been contribution or equivalent periods completed as an employed person under the legislation of Guernsey.

(5) A person shall be treated as if he or she had had earnings or contributions credited to him or her as an employed person for any week during which he or she was in Australia and was unemployed and available for work or was incapable of work, if that week was part of a period during which he or she was or would ordinarily have been gainfully occupied under a contract of service.

(6) Nothing in this Article shall diminish any right which a person has, apart from this Agreement, to receive unemployment benefit under the legislation of the United Kingdom.

(7) The provisions of this Article shall not apply to a person who claims unemployment benefit under the legislation of Guernsey and who has not paid 26 contributions as an employed person under that legislation.

PART VI  
MISCELLANEOUS PROVISIONS  
ARTICLE 151  
TEMPORARY ABSENCES

(1) A benefit which is payable to a person by Australia under Part II of this Agreement shall not cease to be

---

<sup>1</sup> See p. 341 for the exchange of notes amending Article 15.

payable solely where the person is absent from Australia and the competent authority of Australia is satisfied that the absence is temporary. After the person has been temporarily absent from Australia for a period of 12 months at any one time that person shall then be deemed to have departed permanently from Australia.

(2) Where a person, who is qualified to receive any benefit under the legislation of the United Kingdom, would be qualified to receive also an increase of that benefit for a dependant if the dependant were in that territory, he or she shall be qualified to receive that increase while the dependant is temporarily in Australia.

#### ARTICLE 16

#### CALCULATION OF AUSTRALIAN BENEFITS

(1) Subject to paragraph (5), the provisions of this Article shall apply, in relation to the territory of the United Kingdom, only to retirement pensions and widows' benefits, and, in relation to Australia only to age pensions, wives' pensions, spouse carer's pensions and pensions payable to widows, being benefits payable under the legislation of Australia solely by virtue of this Agreement; and, for the purpose of applying those provisions, the effect of any provision of the legislation of any part of the territory of the United Kingdom which concerns overlapping benefits shall be disregarded.

(2) Subject to the provisions of paragraph (3), where a person who is qualified to receive an Australian benefit also receives a United Kingdom benefit, the rate of that Australian benefit shall be set by:

- (a) calculating that person's income according to the legislation of Australia but disregarding in that

calculation the United Kingdom benefit received by that person;

- (b) deducting the amount of the United Kingdom benefit received by that person from the maximum rate of that Australian benefit; and
- (c) applying to the remaining benefit obtained under sub-paragraph (b) the relevant rate calculation set out in the legislation of Australia using as the person's income the amount calculated under sub-paragraph (a).

(3) Where a married person is, or both that person and his or her spouse are, in receipt of a United Kingdom benefit or benefits, each of them shall be deemed, for the purpose of paragraph (2) and for the legislation of Australia, to be in receipt of one half of either the amount of that benefit or the total of both of those benefits, as the case may be.

(4) If a person would receive an Australian benefit except for the operation of paragraph (2) or except for that person's failure to claim the benefit, then for the purpose of a claim by that person's spouse for a payment under the legislation of Australia that person shall be deemed to receive that benefit.

(5) The reference in paragraph (4) to a payment under the legislation of Australia to the spouse of a person is a reference to a payment of:

- (a) an age pension;
- (b) an invalid pension;

- (c) an unemployment benefit;
- (d) a sickness benefit;
- (e) a sheltered employment allowance; or
- (f) a rehabilitation allowance,

under that legislation, whether payable by virtue of this Agreement or otherwise.

(6) For the purpose of this Article "benefit" includes any additional earnings-related pension, incremental addition, invalidity allowance and age addition payable with the benefit.

#### ARTICLE 17 DUAL ENTITLEMENT IN AUSTRALIA

Where:

- (a) a claim is made for a benefit payable by Australia, by virtue of this Agreement; and
- (b) there are reasonable grounds for believing that the claimant may also be entitled, whether by virtue of this Agreement or otherwise, to a benefit that is payable under the legislation of the United Kingdom and that, if paid, would affect the amount of the first-mentioned benefit,

that first-mentioned benefit shall not be paid until a claim is duly lodged for payment of the second-mentioned benefit and the first-mentioned benefit shall not continue to be paid if the claim for the second-mentioned benefit is not actively pursued.

ARTICLE 18  
DUAL ENTITLEMENT IN UK

Where a person is qualified to receive a benefit under the legislation of the United Kingdom pursuant to Articles 3, 5 or 13 and is also qualified to receive an Australian benefit, the rate of that Australian benefit shall be determined under the legislation of Australia but in that determination the amount of the benefit payable under the legislation of the United Kingdom shall be disregarded in the computation of that person's income.

ARTICLE 19  
RECOVERY OF BENEFIT

- (1) Where a benefit is payable by a Party to a person in respect of a past period (in this Article referred to as "the first benefit"), and
- (a) for all or part of that same period, the other Party has paid to that person a benefit under its legislation (in this Article referred to as "the second benefit"); and
  - (b) the amount of the second benefit would have been reduced had the first benefit been paid during that period, the competent authority of the former Party, at the request of the competent authority of the latter Party, shall:
  - (c) deduct from the first benefit an amount equal to the amount of the second benefit that would not have been paid had the first benefit been paid on a periodical basis throughout that past period; and

- (d) transmit any sum deducted in accordance with sub-paragraph (c) above to the competent authority of the latter Party.

Any balance shall be paid by the former Party direct to the person.

(2) Where the United Kingdom has paid a benefit to a person in respect of a past period and:

- (a) for all or part of that same period, Australia has paid to that person a benefit under its legislation; and
- (b) the amount of the benefit paid by Australia would have been reduced had the United Kingdom paid its benefit during that period, the competent authority of Australia may determine that:
- (c) the amount of its benefit which would not have been paid had the United Kingdom paid its benefit on a periodical basis throughout that period is a debt due by that person to Australia; and
- (d) the amount, or any part, of that debt may be recovered from future benefits which Australia may pay under its legislation to that person.

(3) A reference in paragraphs (1) or (2) to a payment under the legislation of a Party means a benefit payable whether by virtue of this Agreement or otherwise.

(4) Where a person has received income support under the legislation of Great Britain, Northern Ireland or the Isle of Man for a period for which that person subsequently becomes entitled to any benefit under the legislation of

Australia, the competent institution of Australia, at the request of and on behalf of the competent institution of Great Britain, Northern Ireland or the Isle of Man, shall withhold from the benefit due for that period the amount by which the income support paid exceeded what would have been paid had the benefit under the legislation of Australia been paid before the amount of income support was determined, and shall transmit the amount withheld to the competent institution of Great Britain, Northern Ireland or the Isle of Man.

ARTICLE 20  
MEANING OF PERMANENTLY RESIDENT

For the purpose of applying the provisions of this Agreement, a person shall be treated as permanently resident in the territory of the United Kingdom if he or she is ordinarily resident in that territory and the competent authority of that territory is satisfied that it is that person's intention to remain so resident permanently.

ARTICLE 21  
GAINFUL OCCUPATION IN AUSTRALIA

For the purpose of Articles 13 and 14, a person shall be treated as having been gainfully occupied in Australia during:

- (a) any period of service, whether in Australia or elsewhere, in the Defence Force of Australia; and
- (b) any period of absence from Australia during which that person was an employee and was treated as being a resident of Australia within the meaning



of any Act relating to the imposition, assessment and collection of a tax upon incomes in force in Australia.

PART VII  
ADMINISTRATION  
ARTICLE 22  
ADMINISTRATIVE ARRANGEMENTS

The competent authorities of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and the Secretary to the Department of Social Security for the Government of Australia shall make whatever administrative arrangements are necessary from time to time in order to implement this Agreement.

ARTICLE 23  
DISCLOSURE OF INFORMATION

(1) The competent authorities may supply to each other such information as is necessary for the operation of this Agreement or of the legislation of each territory to which this Agreement applies as if the matter involved the application of their own legislation.

(2) Any information received by a competent authority pursuant to paragraph (1) shall be protected in the same manner as information obtained under the legislation of that territory and shall be disclosed only to persons or authorities (including courts and administrative bodies) concerned with matters, including the determination of appeals, arising under the provisions of this Agreement and of the legislation to which this Agreement applies and shall be used only for those purposes.

(3) In no case shall the provisions of paragraphs (1) and (2) be construed so as to impose on the competent authority of either Party the obligation:

(a) to carry out administrative measures which are at variance with the laws or the administrative practice of either Party; or

(b) to supply particulars which are not obtainable under the laws or in the normal course of the administration of either Party.

(4) The competent authorities shall notify each other of legislation that supersedes, amends, supplements or replaces the legislation within the scope of this Agreement in relation to their respective Parties, promptly after the first-mentioned legislation is enacted.

(5) The appropriate competent authority shall also provide copies of the relevant legislation and of related explanatory material and any further amplification or clarification that the other competent authority may request.

#### PART VIII

#### TRANSITIONAL AND FINAL PROVISIONS

#### ARTICLE 24

#### TRANSITIONAL PROVISIONS

(1) No provision of this Agreement shall confer any right to receive any payment of a benefit for a period before the date of the entry into force of this Agreement.

(2) Any contribution which a person has paid or earnings or contributions credited under the legislation of the United Kingdom before the date of the entry into force of this

Agreement, and any period during which a person was resident in Australia before that date, shall be taken into account for the purpose of determining the right to receive a benefit in accordance with the provisions of this Agreement under the legislation of Australia and under the legislation of the United Kingdom respectively.

(3) Subject to paragraph (4), where, on the date on which this Agreement enters into force, a person:

(a) is in receipt of a benefit under the legislation of either Party by virtue of the former Agreement; or

(b) is qualified to receive a benefit referred to in sub-paragraph (a) and, where a claim for that benefit is required, has claimed that benefit,

no provision of this Agreement shall affect the entitlement to receive that benefit.

(4) The rate of a benefit which is payable by virtue of paragraph (3) shall, subject to this Agreement, be assessed in accordance with the provisions of the legislation of the relevant Party.

#### ARTICLE 25 ENTRY INTO FORCE

(1) The Agreement shall enter into force on a date to be specified in Notes exchanged by the Parties through the Diplomatic channel notifying each other that all matters as are necessary to give effect to this Agreement have been finalised.

(2) Subject to the provisions of Article 24, the former Agreement shall terminate on the date of entry into force of this Agreement.

ARTICLE 26  
TERMINATION PROVISIONS

(1) Subject to paragraph (2), this Agreement shall remain in force until the expiration of twelve months from the date on which either Party receives from the other written notice through the diplomatic channel of the intention of the other Party to terminate this Agreement.

(2) In the event that this Agreement is terminated in accordance with paragraph (1), the Agreement shall continue to have effect in relation to all persons who by virtue of this Agreement:

- (a) at the date of termination, are in receipt of benefits; or
- (b) prior to the expiry of the period referred to in that paragraph, have lodged claims for, and would be entitled to receive, benefits.

In witness whereof the undersigned, duly authorised by their respective Governments, have signed this Agreement.

Done in duplicate at London this 1<sup>st</sup> day of October 1990.

For the Government  
of Australia:

[Signed — Signé]<sup>1</sup>

For the Government  
of the United Kingdom of Great Britain  
and Northern Ireland:

[Signed — Signé]<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Signed by Graham Richardson — Signé par Graham Richardson.

<sup>2</sup> Signed by Lord Caithness — Signé par Lord Caithness.

## EXCHANGE OF NOTES

## I

Note No. 30

The British High Commission present their compliments to the Department of Foreign Affairs and Trade and have the honour to refer to the Agreement on Social Security between the Government of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and the Government of Australia signed at London on 1 October 1990 (which in this letter is referred to as "the Agreement") and to recent discussions between the Departments of Social Security of the United Kingdom and Australia concerning the need to amend the Agreement, so as to make provision for increases of United Kingdom benefits in respect of dependants to be paid in certain circumstances, for any period during which such dependant is in Australia.

The British High Commission now have the honour to propose the following amendments to the Agreement:

- (a) Articles 6 and 15(2) of the Agreement shall be deleted;
- (b) The following shall be inserted after Article 15 of the Agreement.

"ARTICLE 15A

UK INCREASES FOR DEPENDANTS

Where a person who is qualified to receive any benefit under the legislation of the United Kingdom,

other than a retirement pension or a widowed mother's allowance payable by virtue of this or the former Agreement, would be qualified to receive also an increase of that benefit for a dependant if the dependant were in that territory, he or she shall be qualified to receive that increase while the dependant is in Australia"

If the foregoing proposals are acceptable to the Government of Australia, the High Commission have the honour to propose that this Note and the Department of Foreign Affairs and Trade's reply to that effect, shall constitute an Agreement between the Government of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and the Government of Australia which shall enter into force on 29 June 1992.

The British High Commission avail themselves of this opportunity to renew to the Department of Foreign Affairs and Trade the assurance of their highest consideration.

22 April 1992

British High Commission  
Canberra

## II

Note No. 312326

The Department of Foreign Affairs and Trade presents its compliments to the British High Commission and has the honour to refer to the High Commission's Note No. 30 of 22 April 1992, which reads as follows:

*[See note I]*

The Department has the honour to confirm that the foregoing is acceptable to the Government of Australia and that the High Commission's Note and this reply shall together constitute an Agreement between the Government of Australia and the Government of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland which shall enter into force on 29 June 1992.

Canberra

22 April 1992

---

[TRADUCTION — TRANSLATION]

## ACCORD<sup>1</sup> EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SOCIALE ENTRE LE GOUVERNEMENT DE L'AUSTRALIE ET LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

Le Gouvernement de l'Australie et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,

Désireux de renforcer les relations amicales qui existent entre les deux pays,

Ayant instauré la réciprocité en matière de sécurité sociale moyennant une Convention signée par les Parties à Canberra le 29 janvier 1958<sup>2</sup>, amendée par la suite par une autre Convention signée à Canberra le 16 août 1962<sup>3</sup>, puis par d'autres Accords formulés dans des Echanges de notes faits à Canberra le 6 mars 1975<sup>4</sup> et à Londres les 29 et 31 décembre 1986<sup>5</sup>,

Désireux de regrouper en un seul document les Accords précités ainsi que leur prolongements et leurs modifications, et

Désireux d'élargir et de modifier la portée de ladite réciprocité, compte tenu des modifications apportées à leurs législations,

Sont convenus de ce qui suit :

### TITRE PREMIER. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

#### *Article premier.* DÉFINITIONS

1) Aux fins du présent Accord, et à moins que le contexte n'appelle une autre interprétation :

Le terme « prestation » s'entend des pensions, allocations ou autres prestations à verser au titre de la législation de l'une ou l'autre Partie, ainsi que de toute prestation supplémentaire au titre d'une personne à charge;

L'expression « autorité compétente » s'entend, pour ce qui concerne le territoire du Royaume-Uni, du Secrétaire d'Etat à la Sécurité sociale de Grande-Bretagne, du Département de la Santé et des Services sociaux d'Irlande du Nord, du Département de la Santé et de la Sécurité sociale de l'île de Man, de la Commission de Sécurité sociale des Etats de l'île de Jersey ou des Etats de la Régie des Assurances de Guernesey selon le cas, et, pour ce qui concerne l'Australie, du Secrétaire au Département de la Sécurité sociale;

<sup>1</sup> Entré en vigueur le 29 juin 1992, date stipulée dans un échange de notes (du 22 avril 1992) par lesquelles les Parties se sont informées que toutes les dispositions nécessaires pour lui donner effet avaient été prises, conformément au paragraphe 1 de l'article 25.

<sup>2</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 292, p. 233.

<sup>3</sup> *Ibid.*, vol. 439, p. 163.

<sup>4</sup> *Ibid.*, vol. 975, p. 400.

<sup>5</sup> *Ibid.*, vol. 1459, n° A-6328.



L'expression « organisme compétent » s'entend de l'organisme chargé de verser les prestations à l'intéressé ou qui serait chargé de les lui verser si l'intéressé résidait sur le territoire de la Partie où cet organisme a son siège;

Le terme « cotisation », au sens de la législation du Royaume-Uni, ne s'applique pas aux cotisations réduites à acquitter par une femme mariée ou une veuve, ni aux cotisations progressives au sens de cette législation;

L'expression « personne employée » s'entend des personnes qui, dans la législation applicable, entrent dans la définition du salarié ou de la personne exerçant une activité lucrative quelconque ou bien sont considérées comme telles, et l'expression « la personne est employée » sera interprétée en conséquence;

Le terme « emploi » s'entend de l'emploi en qualité de personne employée et les termes « emploi », « employé » et « employeur » seront interprétés en conséquence;

L'expression « période équivalente » s'entend, pour ce qui concerne le Royaume-Uni, des périodes pendant lesquelles des cotisations correspondant à la prestation en cause ont été créditées en application de la législation de cette Partie;

L'expression « allocation familiale » s'entend, pour ce qui concerne le Royaume-Uni, de l'allocation pour enfants à charge payable en vertu de la législation du Royaume-Uni et, pour ce qui concerne l'Australie, des allocations familiales payables en vertu de la législation australienne;

L'expression « l'Accord précédent » s'entend de l'Accord relatif à la sécurité sociale signé à Canberra le 29 janvier 1958 au nom des Parties, puis modifié par l'Accord relatif à la sécurité sociale signé à Canberra le 16 août 1962 puis par les Accords formulés dans les Echanges de notes faits à Canberra le 6 mars 1975 et à Londres les 29 et 31 décembre 1986;

L'expression « taux normal intégral » s'entend, pour ce qui concerne toute prestation payable en vertu de la législation du Royaume-Uni, du taux auquel le bénéficiaire aurait droit de percevoir la prestation en question si les conditions de cotisation s'y rapportant étaient pleinement satisfaites;

L'expression « activité lucrative » s'entend d'une activité professionnelle indépendante ou salariée;

Le terme « Guernesey » s'entend des îles de Guernesey, Alderney, Herm et Jethou;

L'expression « complément de revenu » s'entend des compléments de revenu payables en vertu de la législation de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ainsi que des prestations supplémentaires payables en vertu de la législation de l'île de Man;

Le terme « législation » s'entend de la législation visée à l'article 2 qui, pour ce qui concerne le Royaume-Uni, est en vigueur dans n'importe quelle partie du territoire du Royaume-Uni et, pour ce qui concerne l'Australie, est en vigueur en Australie;

L'expression « compte tenu des moyens financiers » s'applique à toute disposition de la législation australienne qui influe sur le paiement ou le taux d'une prestation compte tenu du revenu ou de la fortune du bénéficiaire;

L'expression « habilité à percevoir » s'entend, pour ce qui concerne le Royaume-Uni, du droit à prestation sous réserve de toute condition disqualifiante, de toute disposition concernant la demande de prestation, les traitements hospitaliers ou les prestations surnuméraires éventuelles;

L'expression « pension de retraite » s'entend des pensions de retraite ou de vieillesse payables en vertu de la législation du Royaume-Uni et s'applique aux pensions de vieillesse à payer aux cotisants en vertu de cette législation ainsi qu'à toute prestation de retraite progressive constituée par un relèvement du taux hebdomadaire d'une pension de retraite conformément à cette législation, à l'exclusion de toute pension supplémentaire (liée aux gains professionnels) à payer en vertu de cette législation;

L'expression « travailleur indépendant » s'entend des personnes qui, selon la législation applicable, entrent dans la définition du travailleur indépendant ou y sont assimilées, et l'expression « la personne exerce une profession indépendante » sera interprétée en conséquence;

L'expression « pension pour épouse » s'entend des pensions à verser à un époux qui a sa femme à charge en vertu de la législation australienne;

Le terme « territoire » s'entend, pour ce qui concerne le Royaume-Uni, de la Grande-Bretagne, de l'Irlande du Nord ainsi que de l'île de Man, de l'île de Jersey et de Guernesey;

Le terme « veuve » s'entend, pour ce qui concerne l'Australie, des ex-épouses légalement mariées mais non des ex-concubines;

L'expression « prestation de veuve » s'entend, pour ce qui concerne le Royaume-Uni, des allocations de veuves, des allocations à titre de veuve mère de famille (y compris toute pension de retraite progressive constituée par un relèvement du taux hebdomadaire de l'allocation à titre de veuve mère de famille), des allocations au titre d'un père veuf et des pensions de veuves en vertu de la législation de n'importe quelle partie du territoire du Royaume-Uni.

2) Aux fins de l'application du présent Accord par une Partie s'agissant d'une personne, tous les termes ou expressions non définis dans le présent article auront, à moins que le contexte n'appelle une autre interprétation, le sens que leur attribue la législation des Parties ou, en cas de conflit de signification, par la législation de l'une ou l'autre Partie qui s'applique le mieux au cas particulier de cette personne.

3) Toute référence faite dans le présent Accord à un « article » s'applique à un article du présent Accord et toute référence à un « paragraphe » s'applique à un paragraphe de l'article auquel il est fait référence, à moins d'indication contraire.

## Article 2. LÉGISLATION VISÉE

1) Les dispositions du présent Accord s'appliqueront :

a) Pour ce qui concerne le territoire du Royaume-Uni :

- i) Aux Lois de 1975 à 1989 relatives à la sécurité sociale ainsi qu'aux Lois de 1979 à 1989 (Irlande du Nord) relatives à la sécurité sociale;
- ii) Aux Lois de 1975 à 1989 du Parlement relatives à la sécurité sociale dans la mesure où ces lois s'appliquent à l'île de Man en vertu d'ordonnances prises, ou

prenant effet comme si elles avaient été prises, conformément à la Loi de 1982 sur la sécurité sociale (Loi de Tynwald);

iii) A la Loi (Jersey) de 1974 sur la sécurité sociale;

iv) A la Loi de 1978 (Guernesey) sur la sécurité sociale;

v) A la Loi de 1975 sur les prestations pour enfants, à l'Ordonnance de 1975 (Irlande du Nord) sur les prestations pour enfants ainsi qu'à la Loi du Parlement de 1975 relative aux prestations pour enfants dans la mesure où cette loi s'applique à l'île de Man en vertu d'ordonnances prises, ou prenant effet comme si elles avaient été prises, conformément à la Loi de 1982 sur la sécurité sociale (Loi de Tynwald), à la Loi de 1972 (Jersey) sur les allocations familiales ou à la Loi de 1950 (Guernesey) sur les allocations familiales;

ainsi qu'aux lois abrogées ou codifiées par lesdites Lois ou Ordonnances ou abrogées par une législation codifiée par elles; et

b) En ce qui concerne l'Australie, à la Loi de 1947 sur la sécurité sociale.

2) Sous réserve des dispositions des paragraphes 3 et 4, le présent Accord s'appliquera également à toutes les lois et à tous les règlements qui annulent, remplacent, modifient, complètent ou codifient les lois visées au paragraphe 1.

3) Le présent Accord n'influera sur aucune prestation payable en vertu de la législation de l'une ou l'autre Partie, si ce n'est selon les modalités énoncées dans ledit Accord.

4) Le présent Accord ne s'appliquera à aucune législation des institutions des Communautés européennes sur la sécurité sociale, non plus qu'à aucune convention ni aucun accord sur la sécurité sociale que l'une ou l'autre Partie aurait conclu avec une tierce partie, ni non plus qu'à aucune loi, ordonnance ou réglementation modifiant les lois visées au paragraphe 1 aux fins de donner effet à une convention ou un accord de cette nature, mais il n'empêchera aucune des Parties de tenir compte, dans sa législation, des dispositions de toute autre convention ou tout autre accord que cette Partie aurait conclu avec une tierce partie.

5) Sous réserve des dispositions du paragraphe 2, le présent Accord s'appliquera, à moins que les Parties n'en soient convenues autrement, aux seules prestations décrites dans les lois visées au paragraphe 1 à la date d'entrée en vigueur du présent Accord et concernant lesquelles le présent Accord prescrit expressément des dispositions.

## TITRE II. PENSIONS DE RETRAITE, PENSIONS DE VIEILLESSE ET PRESTATIONS DE VEUVES

### Article 3. PENSIONS DE RETRAITE

1) Aux fins de déterminer le droit à une pension de retraite en vertu de la législation d'une partie quelconque du territoire du Royaume-Uni, les personnes qui résident en permanence dans la partie en question du territoire seront considérées comme si elles ou, s'il s'agit d'une demande déposée par une femme mariée ou une veuve en vertu de l'assurance de son époux, leur époux, avaient versé des cotisations conformément à la législation de la partie en question du territoire au titre de toute période durant laquelle la personne en question ou son époux, selon le cas :

a) Aura résidé en Australie depuis l'âge de seize ans; et

b) S'il s'agit d'une femme, n'aura pas atteint l'âge de soixante ans — ou soixante-cinq ans dans le cas de Guernesey ou Jersey — ou, s'il s'agit d'un homme, n'aura pas atteint l'âge de soixante-cinq ans.

2) Si :

a) Une femme qui demande une pension de retraite en vertu de sa propre assurance a été mariée, mais ne l'est pas au moment du dépôt de sa demande, et préfère qu'il soit tenu compte des cotisations de son ex-époux aux fins de sa pension; et

b) Son ex-époux a résidé en Australie pendant n'importe quelle période entre les âges de seize et de soixante-cinq ans,

son ex-époux sera considéré, aux fins de sa pension, comme s'il avait acquitté des cotisations en vertu de la législation du territoire considéré du Royaume-Uni durant toute période visée à l'alinéa b.

3) Si une personne qui réside en permanence dans une partie quelconque du territoire du Royaume-Uni recevait une pension de vieillesse, autrement qu'en vertu du présent Accord ou de l'Accord précédent, au moment où elle a quitté l'Australie et si elle avait dépassé l'âge donnant droit à pension à cette époque, elle sera, si elle n'est pas habilitée en vertu des paragraphes précédents du présent article à percevoir une pension de retraite au taux normal intégral en vertu de la législation de la partie en question du territoire du Royaume-Uni, considérée comme si elle avait satisfait aux conditions de cotisation pour percevoir cette pension.

4) Toute pension accordée en vertu du présent article restera payable si la personne pensionnée cesse de résider en permanence dans une partie quelconque du territoire du Royaume-Uni et prend une résidence permanente dans une autre partie de ce territoire, et l'autorité compétente de la partie du territoire dernière nommée ne sera pas appelée à déterminer son droit à pension en vertu du présent article.

5) Toute pension accordée en vertu du présent article cessera d'être payable si la personne pensionnée cesse de résider en permanence sur le territoire du Royaume-Uni.

6) Si une personne est habilitée à percevoir une prestation en vertu des dispositions du présent article, le taux de la prestation auquel elle aurait droit d'autre part, abstraction faite des dispositions du présent paragraphe, sera réduit du montant de la prestation qui lui est payable en vertu de la législation australienne conformément aux dispositions de l'article 8, paragraphe 7.

#### Article 4. PENSIONS DE VIEILLESSE

1) Si une personne est habilitée à percevoir une pension de vieillesse en vertu de la législation australienne, autrement qu'en vertu des dispositions du présent Accord ou de l'Accord précédent, cette pension lui sera payable et les dispositions du présent article ne s'appliqueront pas au titre de cette législation.

2) Si une personne demande à recevoir une pension de vieillesse en vertu de la législation australienne, elle sera considérée comme ayant résidé en Australie durant n'importe quelle période précédant sa dernière arrivée en Australie et pour laquelle :

a) Cette personne ou,

b) Si cette personne est une femme qui est ou a été mariée, son mari,

a acquitté les cotisations ou s'est vu créditer des gains professionnels ou des cotisations conformément à la législation du Royaume-Uni.

3) Aux fins de l'application du paragraphe 2, toute période durant laquelle la personne (s'il s'agit d'une femme) et son époux ont tous deux acquitté des cotisations ou se sont vu créditer des gains professionnels ou des cotisations ne sera prise en considération qu'une seule fois.

4) Aux fins de l'application du paragraphe 2, une période durant laquelle la personne ou, s'il s'agit d'une femme qui est ou a été mariée, son époux, aura acquitté des cotisations ou se sera vu créditer des gains professionnels ou des cotisations, qui aura coïncidé avec une période de résidence de cette personne en Australie ne sera prise en considération qu'une seule fois.

5) Toute personne qui recevra de l'Australie une pension d'épouse ou une pension pour épouse à charge du fait que l'époux de cette personne perçoit une pension de vieillesse en vertu du présent article sera, aux fins du présent Accord, réputée percevoir cette pension en vertu du présent Accord.

#### *Article 5. PRESTATIONS DE VEUVES DANS LE ROYAUME-UNI*

1) Aux fins de déterminer les droits à une prestation de veuve en vertu de la législation d'une partie quelconque du territoire du Royaume-Uni, toute veuve qui résidera en permanence dans la partie en question du territoire sera considérée comme si son époux avait acquitté des cotisations en vertu de la législation de cette partie du territoire durant toute période au cours de laquelle il aura résidé en Australie entre l'âge de seize ans et celui de soixante-cinq ans.

2) Si une veuve qui réside en permanence dans une partie quelconque du territoire du Royaume-Uni percevait une pension de veuve en vertu de la législation australienne dans d'autres conditions que celles prévues par le présent Accord ou l'Accord précédent au moment où elle se trouvait en dernier lieu en Australie, et si elle ne remplit pas, en vertu du paragraphe 1, les conditions voulues pour percevoir une allocation de veuve, une allocation de veuve mère de famille ou une pension de veuve au taux normal intégral conformément à la législation de la partie du territoire du Royaume-Uni où elle réside en permanence, elle aura droit, en vertu de cette législation, de percevoir au taux normal intégral :

*a)* Une allocation de veuve si elle a perçu une pension payable aux veuves en vertu de la législation australienne durant moins d'un an dans le cas de Jersey et de 26 semaines dans le cas de Guernesey; ou bien

*b)* Une allocation de veuve mère de famille si elle n'a pas droit à une allocation de veuve ou si elle ne remplit plus les conditions à cet effet, et si elle a dans sa famille un enfant ou bien si elle réside avec une personne de moins de dix-neuf ans, ou de seize ans dans le cas de Jersey, ou encore de dix-huit ans dans le cas de Guernesey, et si la pension de veuve qu'elle percevait au moment de son dernier séjour en Australie lui était versée du fait que l'enfant ou la personne en question était à sa charge; ou encore

*c)* Une pension de veuve ou une pension de retraite selon le cas, si elle n'a pas droit à une allocation de veuve ou une allocation de veuve mère de famille mais avait atteint l'âge de cinquante-cinq ans, ou de quarante ans si elle réside en permanence à Jersey ou Guernesey, soit avant d'avoir quitté pour la dernière fois l'Australie soit

au moment où elle a cessé de remplir les conditions nécessaires pour percevoir une allocation de veuve ou une allocation de veuve mère de famille.

3) Toute pension accordée en vertu du présent article continuera d'être payable si sa bénéficiaire cesse de résider en permanence dans une partie du territoire du Royaume-Uni et établit sa résidence permanente dans une autre partie de ce territoire, et il n'appartiendra pas à l'autorité compétente de cette deuxième partie du territoire du Royaume-Uni de déterminer son droit à pension en vertu du présent article.

4) Toute prestation de veuve accordée en vertu du présent article cessera d'être payable si la veuve cesse de résider en permanence sur le territoire du Royaume-Uni.

5) Si une personne a droit à une prestation en vertu des dispositions du présent article, le taux de la prestation qu'elle serait dans d'autres conditions en droit de percevoir, sauf en vertu du présent paragraphe sera réduit du montant de la prestation qui lui est payable en vertu de la législation australienne conformément aux dispositions de l'article 8, paragraphe 7.

6) Les dispositions du présent article s'appliqueront *mutatis mutandis* de façon égale aux allocations de veufs pères de famille en vertu de la législation de Jersey.

7) S'agissant des prestations de veuves payables en vertu de la législation de Jersey, les cotisations portées au crédit du bénéficiaire ne seront créditées qu'aux veuves résidant en permanence à Jersey.

8) S'agissant des prestations de veuves payables en vertu de la législation de Guernesey :

a) Les cotisations de catégorie 3 ne seront créditées qu'aux veuves résidant en permanence à Guernesey;

b) Si les cotisations de catégorie 3 n'ont pas été créditées à une veuve en vertu des dispositions de l'alinéa a ci-dessus et si le taux de la pension de vieillesse qui serait payable est inférieur à celui de la prestation de veuve payable immédiatement avant l'âge donnant droit à pension, le taux de la pension de vieillesse sera ajusté de façon qu'il soit égal à celui de la prestation de veuve qui était payable ou qui serait payable si une prestation de veuve était payable au-delà de l'âge de perception de la pension.

#### Article 6<sup>1</sup>. ALLOCATION DE VEUVE MÈRE DE FAMILLE DANS LE ROYAUME-UNI DONT L'ENFANT SE TROUVE EN AUSTRALIE

Si une femme devait avoir droit en vertu de la législation du Royaume-Uni, dans d'autres conditions qu'en vertu du présent Accord ou de l'Accord précédent, à une allocation de veuve mère de famille, y compris une allocation au titre d'un enfant si son enfant se trouvait sur le territoire du Royaume-Uni, elle sera habilitée à percevoir cette allocation pour toute période durant laquelle l'enfant se trouve en Australie.

<sup>1</sup> Voir p. 363 pour l'échange de notes modifiant l'Article 6.

*Article 7. PRESTATIONS DE VEUVES EN AUSTRALIE*

1) Si une personne est en droit de percevoir une pension de veuve en vertu de la législation australienne, dans d'autres conditions que celles prévues par le présent Accord ou l'Accord précédent, cette pension lui sera payable et les dispositions du présent article ne s'appliqueront pas dans le cadre de cette législation.

2) Si une veuve demande à percevoir une pension payable de veuve en vertu de la législation australienne, elle sera considérée comme si elle avait résidé en Australie durant toute période pour laquelle son époux (ou son dernier époux si elle a été mariée plusieurs fois) aura acquitté des cotisations ou se sera vu créditer des gains professionnels ou des cotisations en vertu de la législation du Royaume-Uni.

3) Aux fins de l'application du paragraphe 2, toute période de résidence de la veuve en Australie qui aura coïncidé avec une période durant laquelle son époux (ou son dernier époux si elle a été mariée plusieurs fois) aura acquitté des cotisations ou se sera vu créditer des gains professionnels ou des cotisations ne sera prise en considération qu'une seule fois.

*Article 8. CONVERSION DE LA RÉSIDENCE EN AUSTRALIE*

1) Aux fins du calcul des droits à une prestation quelconque conformément aux articles 3 et 5 en vertu de la législation de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ou de l'île de Man, les périodes de résidence en Australie précédant le 6 avril 1975 seront considérées comme s'il s'agissait de périodes de cotisations ou équivalentes en vertu de cette législation.

2) Aux fins de calculer le droit à n'importe quelle prestation conformément aux articles 3 et 5 en vertu de la législation de Grande-Bretagne, d'Irlande du Nord ou de l'île de Man, les périodes de résidence en Australie commencées le 6 avril 1975 ou par la suite seront considérées comme si une cotisation de catégorie 3 avait été acquittée en vertu de cette législation pour chaque semaine de résidence.

3) Nonobstant les dispositions du paragraphe 2, si la résidence en Australie durant n'importe quelle année fiscale commencée le 6 avril 1975 ou par la suite est inférieure à l'intégralité de l'année fiscale, il en sera comme suit pour chaque semaine de cette période pour laquelle l'intéressé apportera à l'autorité compétente la preuve qu'il était employé en Australie et :

a) Pour chaque semaine jusqu'au 5 avril 1987, l'intéressé sera considéré comme ayant acquitté une cotisation en qualité de personne employée au titre de gains professionnels équivalant aux deux tiers du plafond prévu de ces gains pour cette année conformément à la législation de Grande-Bretagne, d'Irlande du Nord ou de l'île de Man;

b) Pour chaque semaine commencée le 6 avril 1987 ou par la suite, l'intéressé sera considéré comme ayant acquis des gains professionnels sur lesquels des cotisations primaires de catégorie 1 ont été acquittées en vertu de la législation de Grande-Bretagne, d'Irlande du Nord ou de l'île de Man; ces gains seront considérés comme équivalant aux deux tiers du plafond prévu des gains professionnels pour l'année en question.

4) Aux fins de calculer le droit à n'importe quelle prestation conformément aux articles 3 et 5 en vertu de la législation de Guernesey, la résidence en Australie entre l'âge de seize ans et celui de soixante-cinq ans sera considérée comme si une

cotisation de catégorie 3 avait été acquittée en vertu de la législation de Guernesey pour chaque semaine de cette résidence.

5) Aux fins de calculer le droit à n'importe quelle prestation conformément aux articles 3 et 5 en vertu de la législation de Jersey, l'intéressé sera considéré :

a) Pour chaque semaine complète de résidence en Australie entre l'âge de seize ans et celui de soixante-cinq ans qui se situera dans le trimestre considéré, comme ayant acquitté des cotisations équivalant pour le trimestre à un coefficient de 0,077;

b) Pour chaque semaine complète de résidence en Australie entre l'âge de seize ans et celui de soixante-cinq ans, incluse dans l'année considérée, comme ayant acquitté des cotisations équivalant pour cette année à un coefficient annuel de 0,0193.

6) Lorsqu'il ne sera pas possible de déterminer exactement les durées pendant lesquelles certaines périodes d'assurance auront été passées dans le cadre de la législation du Royaume-Uni, ces périodes seront considérées comme si elles ne coïncidaient pas avec des périodes de résidence en Australie et il en sera tenu compte au mieux pour le bénéficiaire.

7) Aux fins de calculer le taux de n'importe quelle prestation payable à une personne en vertu de la législation du Royaume-Uni et conformément aux dispositions des articles 3, 5 ou 13, le montant de toute prestation australienne à prendre en considération sera initialement retenu au taux auquel l'intéressé perçoit une prestation à la date où elle aura droit à la prestation à payer dans le Royaume-Uni, puis au taux de la prestation payée à l'intéressé :

a) A la date à laquelle prendra effet la plus récente décision de relèvement prise par le Secrétaire d'Etat à la Sécurité sociale en vertu de l'article 63 de la Loi de 1986 sur la sécurité sociale;

b) S'il s'agit de Guernesey, à la date à laquelle aura pris effet la plus récente ordonnance prise en vertu de l'article 19 de la Loi de 1978 (Guernesey) sur la sécurité sociale; ou

c) S'il s'agit de Jersey, chaque année le 1<sup>er</sup> octobre conformément à l'article 13 de la Loi de 1974 (Jersey) sur la sécurité sociale.

8) Nonobstant les dispositions du paragraphe 7, si une personne visée par ce paragraphe voit le taux de sa prestation australienne réduit conformément à la législation de l'Australie après s'être absentée d'Australie durant 12 mois, la prestation payable à l'intéressé en vertu de la législation du Royaume-Uni sera ajustée dès le moment de cette réduction.

#### *Article 9. CONVERSION DES COEFFICIENTS DE GAINS OU DE COTISATIONS DU ROYAUME-UNI*

Aux fins de la conversion à une période de cotisation ou de crédit aux fins des articles 4 et 7:

a) L'autorité compétente de Grande-Bretagne, d'Irlande du Nord ou de l'île de Man divisera tout coefficient de crédit de n'importe quel exercice fiscal commencé après le 5 avril 1975 en vertu de sa législation par le plancher de crédit pour cet exercice;



b) L'autorité compétente de Jersey multipliera tout coefficient de cotisation atteint par une personne en vertu de sa législation :

- i) Par treize dans le cas des coefficients de cotisation trimestriels et
- ii) Par cinquante-deux dans le cas des coefficients de cotisation annuels.

Le résultat sera exprimé par un nombre entier, toute fraction étant négligée. Le chiffre ainsi obtenu, sous réserve d'un maximum pour ce qui concerne le nombre de semaines durant lequel l'intéressé aura été assujéti à cette législation durant un trimestre ou un exercice fiscal, sera considéré comme représentant le nombre de semaines de cotisation ou de crédit passées dans le cadre de cette législation.

### TITRE III. ALLOCATIONS FAMILIALES ET ALLOCATIONS DE TUTEUR DANS LE ROYAUME-UNI

#### *Article 10.* ALLOCATIONS FAMILIALES

1) Si une personne qui a résidé en Australie établit sa résidence permanente sur le territoire du Royaume-Uni, la période durant laquelle cette personne aura résidé en Australie sera considérée, aux fins d'une demande d'allocations familiales déposée par cette personne en vertu de la législation du Royaume-Uni, comme une période de résidence de ladite personne sur ce territoire.

2) Si une personne née en Australie demande des allocations familiales en vertu de la législation de Guernesey, elle sera considérée comme si elle était née à Guernesey.

3) Dans le cas de Jersey, les allocations familiales ne seront payées qu'au titre d'un enfant qui réside ordinairement à Jersey.

#### *Article 11.* ALLOCATIONS DE TUTEUR

1) Si une personne qui réside en permanence sur le territoire du Royaume-Uni demande une allocation de tuteur en vertu de la législation d'une partie quelconque de ce territoire au titre d'un enfant qui y réside en permanence, chaque semaine complète durant laquelle le père ou la mère de l'enfant aura résidé en Australie après avoir atteint l'âge de seize ans sera considérée comme s'il s'était agi d'une semaine complète de résidence dans la partie considérée du territoire du Royaume-Uni ou si le père ou la mère en question avait été assuré en vertu de la législation de Guernesey.

2) Si le père ou la mère d'un enfant visé au paragraphe 1 est né(e) en Australie, il ou elle sera considéré comme né(e) dans le Royaume-Uni.

### TITRE IV. PRESTATIONS DE MALADIE ET D'INVALIDITÉ

#### *Article 12.* PRESTATIONS AUSTRALIENNES DE MALADIE

Si une personne temporairement absente d'une partie quelconque du territoire du Royaume-Uni se trouve légalement en Australie et demande alors une prestation de maladie conformément à la législation australienne, cette personne sera considérée, aux fins de la satisfaction de cette demande, comme résidant en Australie.

*Article 13. PRESTATIONS DE MALADIE ET D'INVALIDITÉ  
DANS LE ROYAUME-UNI*

1) Si une personne qui réside en permanence sur le territoire du Royaume-Uni et qui exerce ordinairement une activité professionnelle lucrative ou l'exercerait si elle n'était pas frappée d'incapacité de travail, demande une prestation de maladie ou d'invalidité en vertu de la législation de la partie considérée de ce territoire, les périodes durant lesquelles cette personne se sera trouvée en Australie seront considérées, aux fins du calcul du droit à cette prestation, conformément aux dispositions du présent article.

2) Aux fins de calculer le droit à une prestation de maladie ou d'invalidité en vertu de la législation de Grande-Bretagne, d'Irlande du Nord ou de l'île de Man :

a) Les périodes d'exercice d'une profession lucrative passées en Australie avant le 6 avril 1975 seront considérées comme s'il s'agissait de périodes de cotisation ou équivalentes accomplies dans le cadre de la législation de Grande-Bretagne, d'Irlande du Nord ou de l'île de Man, et

b) Les périodes passées en qualité de travailleur indépendant en Australie après le 5 avril 1975 seront considérées comme s'il s'agissait de périodes de cotisation accomplies en qualité de travailleur indépendant ou de périodes équivalentes, accomplies dans le cadre de la législation de Grande-Bretagne, d'Irlande du Nord ou de l'île de Man.

3) Aux fins de calculer le coefficient de gains professionnels permettant de déterminer le droit à une prestation de maladie ou d'invalidité en vertu de la législation de Grande-Bretagne, d'Irlande du Nord ou de l'île de Man, une personne sera considérée, au titre de chaque semaine commencée durant un exercice fiscal considéré durant lequel elle aura été employée en Australie, de la façon suivante :

a) Pour chaque semaine commencée le 6 avril 1975 ou par la suite et jusqu'au 5 avril 1987, comme ayant acquitté une cotisation en qualité de personne employée au titre de gains professionnels équivalant aux deux tiers du plafond fixé pour cet exercice; et

b) Pour chaque semaine commencée durant un exercice fiscal considéré à partir du 6 avril 1987, comme ayant eu des gains professionnels sur lesquels des cotisations primaires de catégorie 1 auront été acquittées. Ces gains seront considérés comme équivalant aux deux tiers du plafond fixé pour cet exercice.

4) Aux fins de calculer le droit à une prestation de maladie ou d'invalidité en vertu de la législation de Guernesey :

a) Les périodes durant lesquelles une personne aura exercé une profession lucrative en qualité de personne employée en Australie seront considérées comme s'il s'agissait de périodes de cotisation ou équivalentes accomplies en qualité de personne employée dans le cadre de la législation de Guernesey; et

b) Les périodes durant lesquelles une personne aura exercé une profession lucrative à titre de travailleur indépendant en Australie seront considérées comme s'il s'agissait de périodes de cotisation ou équivalentes accomplies en qualité de travailleur indépendant dans le cadre de la législation de Guernesey.

5) Aux fins de calculer le droit à une prestation quelconque en vertu de la législation de Jersey et conformément au présent article, une personne sera considérée :

a) Pour chaque semaine complète de résidence en Australie entre l'âge de seize ans et celui de soixante-cinq ans durant le trimestre considéré, comme ayant acquitté des cotisations correspondant à un coefficient de cotisation trimestriel de 0,077 pour le trimestre en question;

b) Pour chaque semaine complète de résidence en Australie entre l'âge de seize ans et celui de soixante-cinq ans dans l'exercice fiscal considéré, comme ayant acquitté des cotisations correspondant à un coefficient annuel de cotisation de 0,0193 pour ledit exercice.

6) Aux fins de calculer le droit à une prestation de maladie ou d'invalidité en vertu de la législation de la partie considérée du territoire du Royaume-Uni, une personne sera considérée comme si elle s'était vu créditer des gains ou des cotisations :

a) En qualité de personne employée pour toute semaine durant laquelle elle se sera trouvée en Australie en chômage et prête à travailler ou incapable de travailler, comme s'il s'agissait d'une semaine incluse dans une période durant laquelle elle était ou aurait normalement été employée; et

b) En qualité de travailleur indépendant pour toute autre semaine durant laquelle elle se sera trouvée en Australie dans l'incapacité de travailler, s'il s'agissait d'une semaine incluse dans une période durant laquelle la personne en question a exercé la profession de travailleur indépendant ou l'aurait normalement exercée.

7) Si une personne qui réside en permanence sur le territoire du Royaume-Uni percevait une prestation de maladie, une pension d'invalidité, une allocation pour emploi protégé ou une allocation de réadaptation professionnelle conformément à la législation australienne lorsqu'elle se trouvait pour la dernière fois en Australie, et si elle est dans l'incapacité de travailler au moment où elle arrive sur le territoire du Royaume-Uni, elle sera considérée, en vertu de la législation du Royaume-Uni, comme si, à cette époque et pour aussi longtemps qu'elle restera dans l'incapacité de travailler, elle avait satisfait aux conditions de cotisation au titre desquelles une prestation de maladie ou d'invalidité est payable.

8) Aux fins de toute demande de prestation d'invalidité en vertu de la législation du Royaume-Uni, toute période au titre de laquelle une personne aura perçu une prestation de maladie ou une pension d'invalidité en vertu de la législation australienne sera considérée comme s'il s'agissait d'une période donnant droit à une prestation de maladie ou d'invalidité accomplie dans le cadre de la législation du Royaume-Uni.

9) Aucune disposition du présent article ne préjudiciera aucun droit que la personne a, abstraction faite du présent Accord, de percevoir une prestation de maladie ou d'invalidité en vertu de la législation du Royaume-Uni.

10) Si une personne a droit à une prestation en vertu des dispositions du présent article, le taux de la prestation à laquelle elle aurait autrement eu droit, abstraction faite du présent paragraphe, sera réduit du montant de la prestation qui lui est payable en vertu de la législation australienne conformément aux dispositions de l'article 8, paragraphe 7.

## TITRE V. INDEMNITÉ DE CHÔMAGE DANS LE ROYAUME-UNI

*Article 14*

1) Si une personne qui réside en permanence sur le territoire du Royaume-Uni, excepté à Jersey, demande une indemnité de chômage en vertu de la législation d'une partie quelconque de ce territoire, les périodes durant lesquelles cette personne se sera trouvée en Australie seront considérées, aux fins du calcul du droit à cette indemnité, conformément aux dispositions du présent article.

2) Les périodes d'exercice d'une profession lucrative en qualité de personne employée en Australie antérieures au 6 avril 1975 seront considérées comme s'il s'agissait de périodes de cotisation ou équivalentes accomplies dans le cadre de la législation de Grande-Bretagne, d'Irlande du Nord ou de l'île de Man.

3) Aux fins du calcul d'un coefficient de gains professionnels pour la détermination du droit à une indemnité de chômage en vertu de la législation de Grande-Bretagne, d'Irlande du Nord ou de l'île de Man, une personne sera considérée, pour chaque semaine commencée dans un exercice fiscal considéré durant laquelle elle aura été employée en Australie, de la façon suivante :

a) Pour chaque semaine commencée le 6 avril 1975 ou par la suite et jusqu'au 5 avril 1987, comme ayant acquitté une cotisation en qualité de personne employée au titre de gains professionnels équivalant aux deux tiers du plafond fixé pour l'exercice en question; et

b) Pour chaque semaine commencée dans un exercice fiscal considéré commencé le 6 avril 1987 ou par la suite, comme ayant acquis des gains professionnels sur lesquels auront été acquittées des cotisations primaires de catégorie 1. Ces gains seront considérés comme équivalant aux deux tiers du plafond fixé pour l'exercice en question.

4) Aux fins du calcul du droit à une indemnité de chômage en vertu de la législation de Guernesey, les périodes durant lesquelles une personne aura exercé une profession lucrative en qualité de personne employée en Australie seront considérées comme s'il s'agissait de périodes de cotisation ou équivalentes accomplies en qualité de personne employée dans le cadre de la législation de Guernesey.

5) Une personne sera considérée comme s'étant vu créditer des gains professionnels ou des cotisations en qualité de personne employée durant toute semaine pendant laquelle elle se trouvait en Australie en chômage et prête à travailler ou dans l'incapacité de travailler, si cette semaine s'est située dans une période durant laquelle elle aurait normalement exercé une activité lucrative en vertu d'un contrat de service.

6) Aucune disposition du présent article ne portera préjudice à tout droit qu'une personne a, abstraction faite du présent Accord, à percevoir une indemnité de chômage en vertu de la législation du Royaume-Uni.

7) Les dispositions du présent article ne s'appliqueront pas aux personnes qui demandent une indemnité de chômage en vertu de la législation de Guernesey et qui n'auront pas acquitté leurs cotisations en qualité de personnes employées dans le cadre de cette législation.

## TITRE VI. DISPOSITIONS DIVERSES

*Article 15*<sup>1</sup>. ABSENCES TEMPORAIRES

1) Une prestation payable à une personne par l'Australie en vertu du Titre II du présent Accord ne cessera pas de l'être du seul fait que cette personne se trouvera absente d'Australie, si l'autorité australienne compétente a la preuve qu'il s'agit d'une absence temporaire. Lorsqu'une personne aura été temporairement absente d'Australie durant 12 mois à n'importe quel moment, cette personne sera réputée avoir définitivement quitté l'Australie.

2) Si une personne qui a droit à une prestation en vertu de la législation du Royaume-Uni remplit les conditions voulues pour bénéficier également d'une majoration de cette prestation au titre d'une personne à charge si la personne à charge se trouve sur ce territoire, elle sera en droit de percevoir cette majoration quand la personne à charge se trouvera temporairement en Australie.

*Article 16*. CALCUL DES PRESTATIONS AUSTRALIENNES

1) Sous réserve du paragraphe 5, les dispositions du présent article s'appliqueront, pour ce qui concerne le territoire du Royaume-Uni, aux seules pensions de retraite ou prestations de veuves et, pour ce qui concerne l'Australie, aux seules pensions de vieillesse, pensions pour épouse, pensions pour épouse à charge et pensions de veuves, soit aux prestations à payer conformément à la législation de l'Australie exclusivement en vertu du présent Accord; et, aux fins de l'application de ces dispositions, toute disposition de la législation d'une partie quelconque du territoire du Royaume-Uni qui concerne le cumul de prestations restera sans effet.

2) Sous réserve des dispositions du paragraphe 3, si une personne qui a droit à une prestation australienne perçoit également une prestation du Royaume-Uni, le taux de la prestation australienne sera fixé :

a) En calculant le revenu de cette personne conformément à la législation australienne sans tenir compte dans ce calcul de la prestation du Royaume-Uni perçue par cette personne;

b) En déduisant du maximum de la prestation australienne le montant de la prestation reçue du Royaume-Uni par cette personne, et

c) En appliquant à la prestation restante obtenue selon l'alinéa *b*, le taux fixé dans la législation australienne en se basant sur le montant calculé conformément à l'alinéa *a* pour déterminer le revenu de la personne.

3) Si une personne mariée, ou bien cette personne et son époux ou épouse, perçoivent une prestation ou des prestations dans le Royaume-Uni, chacune d'elles sera censée, aux fins du paragraphe 2 et de la législation australienne, percevoir la moitié soit du montant de cette prestation, soit de la somme des deux prestations, selon le cas.

4) Si une personne était en droit de percevoir une prestation australienne abstraction faite de l'application du paragraphe 2 ou sauf si elle a omis de demander la prestation, cette personne sera censée percevoir cette prestation si son époux ou épouse demande une prestation en vertu de la législation australienne.

<sup>1</sup> Voir p. 363 pour l'échange de notes modifiant l'Article 15.

5) La référence faite au paragraphe 4 à un versement conformément à la législation australienne à l'époux ou l'épouse d'une personne concerne :

- a) Une pension de vieillesse;
- b) Une pension d'invalidité;
- c) Une indemnité de chômage;
- d) Une prestation de maladie;
- e) Une allocation pour emploi protégé et
- f) Une allocation de réadaptation professionnelle

en vertu de cette législation, qu'elle soit payable en vertu du présent Accord ou autrement.

6) Aux fins du présent article, le terme « prestation » s'entend de toutes les pensions supplémentaires imputables à des gains professionnels, majorations, allocations d'invalidité ou majorations au titre de l'âge qui seraient payables en même temps que la prestation proprement dite.

#### *Article 17.* DROITS À UNE DOUBLE PRESTATION EN AUSTRALIE

Si :

a) Une prestation payable par l'Australie en vertu du présent Accord est demandée, et

b) S'il existe des motifs raisonnables de penser que le demandeur peut également avoir droit, soit en vertu du présent Accord, soit autrement, à une prestation payable en vertu de la législation du Royaume-Uni qui, si elle était versée, influencerait sur le montant de la première prestation mentionnée,

la première prestation mentionnée ne sera pas versée tant qu'une demande ne sera pas dûment déposée pour le versement de la deuxième prestation et la première prestation ne continuera pas d'être payée si la demande de la deuxième prestation n'est pas activée.

#### *Article 18.* DROIT À UNE DOUBLE PRESTATION DANS LE ROYAUME-UNI

Si une personne a droit à une prestation en vertu de la législation du Royaume-Uni et conformément aux articles 3, 5 ou 13 et a également droit à une prestation australienne, le taux de cette prestation australienne sera déterminé en vertu de la législation australienne mais, dans cette détermination, le montant de la prestation payable en vertu de la législation du Royaume-Uni sera négligé pour le calcul du revenu de la personne en question.

#### *Article 19.* RECOUVREMENT DES PRESTATIONS

1) Si une Partie doit verser une prestation à une personne au titre d'une période écoulée (dite dans le présent article « la première prestation »), et si

a) L'autre Partie a versé à cette personne, pour la totalité ou une partie de la même période, une prestation en vertu de sa législation (dite dans le présent article « la deuxième prestation »), et

b) Le montant de la deuxième prestation aurait été réduit si la première avait été versée durant cette période, l'autorité compétente de la première Partie devra, sur la demande de l'autorité compétente de la deuxième Partie :

c) Déduire de la première prestation un montant égal à celui de la deuxième prestation qui n'aurait pas été payée si la première prestation l'avait été de façon périodique durant cette période écoulée, et

d) Remettre à l'autorité compétente de la deuxième Partie tout montant déduit conformément à l'alinéa c ci-dessus.

Tout solde sera versé par la première Partie directement à l'intéressé.

2) Si le Royaume-Uni a versé une prestation à une personne au titre d'une période écoulée et si :

a) Durant tout ou partie de cette même période, l'Australie a versé à cette personne une prestation en vertu de sa législation, et

b) Le montant de la prestation versée par l'Australie aurait été réduit si le Royaume-Uni avait versé sa prestation durant cette période, l'autorité australienne compétente pourra déterminer que :

c) Le montant de sa prestation qui n'aurait pas été payé si le Royaume-Uni avait payé sa prestation de façon périodique durant toute la période en question est une dette due par cette personne à l'Australie, et

d) Le montant ou toute partie de cette dette pourra être recouvré sur les prestations futures que l'Australie pourra éventuellement payer à l'intéressé en vertu de sa législation.

3) Tout paiement en vertu de la législation d'une Partie dont il est fait mention aux paragraphes 1 ou 2 s'entend d'une prestation payable en vertu du présent Accord ou autrement.

4) Si une personne a perçu un complément de revenu en vertu de la législation de Grande-Bretagne, d'Irlande du Nord ou de l'île de Man pour une période au titre de laquelle l'intéressé devient par la suite en droit de percevoir une prestation en vertu de la législation australienne, l'autorité australienne compétente devra, à la demande de l'autorité compétente de Grande-Bretagne, d'Irlande du Nord ou de l'île de Man et en son nom, retenir sur la prestation due pour la période en question le montant du complément de revenu payé en excédent de ce qu'il aurait été si la prestation versée en vertu de la législation australienne l'avait été avant détermination du montant du complément de revenu, et elle remettra le montant retenu à l'autorité compétente de Grande-Bretagne, d'Irlande du Nord ou de l'île de Man.

#### *Article 20.* DÉFINITION DE LA RÉSIDENCE PERMANENTE

Aux fins de l'application des dispositions du présent Accord, une personne sera réputée résider en permanence sur le territoire du Royaume-Uni si elle réside ordinairement sur ce territoire et si l'autorité compétente de ce territoire a la preuve que la personne a l'intention de conserver cette résidence permanente.

#### *Article 21.* EXERCICE EN AUSTRALIE D'UNE ACTIVITÉ LUCRATIVE

Aux fins des articles 13 et 14, une personne sera considérée comme ayant exercé en Australie une activité lucrative durant :

a) Toute période de service, en Australie ou ailleurs, dans les forces australiennes de défense; et

b) Toute absence d'Australie durant laquelle la personne en question aura été employée et considérée comme résidant en Australie au sens de toute loi concernant l'imposition, la détermination et la perception d'un impôt sur les revenus en vigueur en Australie.

## TITRE VII. ADMINISTRATION

### *Article 22. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES*

Les autorités compétentes du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Secrétaire au Département de la Sécurité sociale pour le Gouvernement de l'Australie prendront toutes les dispositions administratives nécessaires afin de mettre en œuvre le présent Accord.

### *Article 23. COMMUNICATION D'INFORMATIONS*

1) Les autorités compétentes pourront se communiquer les informations nécessaires pour la mise en œuvre du présent Accord ou l'application de la législation de chacun des territoires auxquels ledit Accord s'applique, au même titre que s'il s'agissait de l'application de leur propre législation.

2) Toute information reçue par une autorité compétente conformément au paragraphe 1 bénéficiera de la même protection que les informations obtenues en vertu de la législation du territoire en question et ne sera communiquée qu'aux personnes ou autorités (y compris les tribunaux et les organes administratifs) appelées à intervenir, y compris en matière de recours, dans les affaires auxquelles donneront lieu les dispositions du présent Accord et celles de la législation auxquelles ledit Accord s'applique, et ces informations ne serviront exclusivement qu'à ces fins.

3) En aucun cas les dispositions des paragraphes 1 et 2 ne seront interprétées comme imposant à l'autorité compétente de l'une ou l'autre Partie l'obligation :

a) De prendre des mesures administratives incompatibles avec la législation ou la pratique administrative de l'une ou l'autre Partie, ou

b) De fournir des détails qu'il serait impossible de se procurer en vertu de la législation ou dans le cours normal de l'administration de l'une ou l'autre Partie.

4) Les autorités compétentes se signifieront mutuellement les lois qui annulent, modifient, complètent ou remplacent la législation à laquelle s'applique le présent Accord en ce qui concerne les Parties dont elles dépendent, et cela dans les meilleurs délais après l'adoption des nouvelles lois.

5) L'autorité compétente appropriée remettra également à l'autre autorité compétente, sur sa demande, copie des lois en l'espèce ainsi que toute documentation explicative et tous les autres éclaircissements ou développements éventuels.



## TITRE VIII. DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

*Article 24. DISPOSITIONS TRANSITOIRES*

1) Aucune disposition du présent Accord ne confèrera de droit à une prestation quelconque au titre d'une période précédant la date de son entrée en vigueur.

2) Les cotisations qu'une personne aura acquittées et les gains ou cotisations qui lui auront crédités en vertu de la législation du Royaume-Uni avant la date d'entrée en vigueur du présent Accord, ainsi que toute période durant laquelle une personne aura résidé en Australie avant cette date, seront pris en considération afin de déterminer le droit à une prestation en conformité des dispositions du présent Accord et en vertu de la législation de l'Australie ou de celle du Royaume-Uni.

3) Sous réserve des dispositions du paragraphe 4, si, à la date à laquelle l'Accord entre en vigueur, une personne :

*a)* Perçoit une prestation en vertu de la législation de l'une ou l'autre Partie en vertu de l'Accord précédent, ou

*b)* Est en droit de percevoir une prestation visée à l'alinéa *a* et a demandé cette prestation au cas où elle était tenue de le faire,

aucune disposition du présent Accord n'influera sur son droit à cette prestation.

4) Le taux d'une prestation à payer en vertu du paragraphe 3 sera déterminé, sous réserve des dispositions du présent Accord, conformément aux dispositions de la législation de la Partie compétente.

*Article 25. ENTRÉE EN VIGUEUR*

1) L'Accord entrera en vigueur à la date qui sera précisée dans les notes échangées par les Parties par la voie diplomatique, se signifiant ainsi mutuellement que toutes les dispositions nécessaires pour donner effet au présent Accord ont été prises.

2) Sous réserve des dispositions de l'article 24, l'Accord précédent prendra fin à la date d'entrée en vigueur du présent Accord.

*Article 26. DÉNONCIATION*

1) Sous réserve des dispositions du paragraphe 2, le présent Accord demeurera en vigueur jusqu'à l'expiration d'un délai de douze mois à compter de la date à laquelle l'une des Parties aura reçu de l'autre notification écrite, par la voie diplomatique, de l'intention de cette autre Partie de mettre fin au présent Accord.

2) Si le présent Accord est dénoncé conformément au paragraphe 1, il continuera de prendre effet pour toutes les personnes qui, en vertu dudit Accord :

*a)* Perçoivent des prestations à la date où il cesse de prendre effet, ou bien

*b)* Ont déposé avant l'expiration de la période visée dans ledit paragraphe des demandes de prestations auxquelles elles ont droit.

EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment habilités par leurs gouvernements respectifs, ont signé le présent Accord.

FAIT en double exemplaire à Londres le 1<sup>er</sup> octobre 1990.

Pour le Gouvernement  
de l'Australie :

[GRAHAM RICHARDSON]

Pour le Gouvernement  
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord :

[LORD CAITHNESS]

## ÉCHANGE DE NOTES

## I

Note n° 30

Le Haut Commissariat du Royaume-Uni présente ses compliments au Ministère des affaires étrangères et du commerce et a l'honneur de se référer à l'Accord en matière de sécurité sociale que le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Gouvernement de l'Australie ont signé à Londres le 1<sup>er</sup> octobre 1990 dénommé « l'Accord » dans la suite de la présente lettre et aux entretiens qui ont eu lieu récemment entre les Ministères britannique et australien de la sécurité sociale au sujet de la nécessité d'amender l'Accord afin que les prestations versées par le Royaume-Uni au titre des personnes à charge puissent être, dans certaines circonstances, majorées pour toute période pendant laquelle ces personnes se trouvent en Australie.

Le Haut Commissariat du Royaume-Uni propose les amendements suivants :

- a) L'article 6 et le paragraphe 2 de l'article 15 de l'Accord sont supprimés;
- b) Le texte suivant est inséré après l'article 15 de l'Accord :

*« Article 15 A*

MAJORATION DES PRESTATIONS VERSÉES PAR LE ROYAUME-UNI  
AU TITRE DES PERSONNES À CHARGE

Une personne qui a droit à une prestation en vertu de la législation britannique, autre qu'une pension de retraite ou une allocation de veuve mère de famille payable en vertu du présent Accord ou de l'Accord précédent, et qui remplit les conditions voulues pour bénéficier également d'une majoration de cette prestation au titre d'une personne à charge si la personne à charge se trouve sur le territoire britannique, sera en droit de percevoir cette majoration pendant que la personne à charge se trouvera temporairement en Australie ».

Si les propositions ci-dessus reçoivent l'agrément du Gouvernement australien, le Haut Commissariat propose que la présente note et la réponse du Ministère des affaires étrangères et du commerce constituent un accord, qui entrera en vigueur le 29 juin 1992 entre le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Gouvernement de l'Australie.

Le Haut Commissariat du Royaume-Uni assure le Ministère des affaires étrangères et du commerce de sa très haute considération.

Le 22 avril 1992

Haut Commissariat du Royaume-Uni  
Canberra

## II

Note n° 312326

Le Ministère des affaires étrangères et du commerce présente ses compliments au Haut Commissariat du Royaume-Uni et a l'honneur de se référer à la note n° 30 du Haut Commissariat en date du 22 avril 1992, qui se lit comme suit :

*[Voir note I]*

Le Ministère des affaires étrangères et du commerce a l'honneur de faire savoir que les propositions rappelées ci-dessus rencontrent l'agrément du Gouvernement australien et que la note du Haut Commissariat et la présente réponse constituent un Accord, entrant en vigueur le 29 juin 1992, entre le Gouvernement de l'Australie et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Le Ministère des affaires étrangères  
et du commerce  
Canberra

Le 22 avril 1992

---